



Annulation bon de commande voiture en belgique

Par **antlavia**, le **01/02/2008** à **12:43**

Bonjour,

Je suis français et je me suis rendu dans une concession automobile à Mouscron ce vendredi 25 janvier 2008. J'en suis ressorti après avoir signé un bon de commande pour une voiture et versé un acompte de 200 euros. J'ai fait part dimanche au vendeur de mon intention de renoncer à cet achat. Finalement, il accepte lundi d'annuler la vente mais ne me rembourse pas de mon acompte qu'il transforme en avoir sur un prochain achat (il annote mon exemplaire du bon de commande de la mention "annulé" et entoure le montant de l'acompte en notant à côté "bon pour un prochain achat").

Je lui envoie donc une lettre en recommandé avec accusé de réception le mercredi 30 janvier pour lui réclamer le remboursement des 200 euros.

Il m'appelle ce matin en me disant qu'il va quand même commander le véhicule et qu'il va m'envoyer un recommandé en mettant en demeure de l'acheter.

Qu'en pensez-vous ?

Avec mes remerciements,
Cordialement.